

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Charles NOEL

Les idées et les faits :
une semaine sociale, initiative féconde

Dans *L'Eveil (Echos de Saint-Maurice)*, 1910, tome 12, p. 113-116

© Abbaye de Saint-Maurice 2010

Les idées et les faits

Une Semaine sociale

L'idée a fait son chemin. Nos voisins de France et d'Italie en particulier ont abondamment prouvé, par des expériences répétées, l'utilité et le succès des semaines sociales. Depuis longtemps des hommes de chez nous désiraient se servir de cet excellent moyen de formation sociale. S'il plaît à Dieu et si les initiateurs ne perdent pas courage, nous aurons donc, nous aussi, notre semaine sociale. L'heureuse nouvelle nous vient de France, il est vrai, mais elle est confirmée dans les milieux intéressés. La semaine aura lieu à Fribourg, dans la première quinzaine de septembre. On cite déjà le nom de quelques professeurs célèbres. Ce sera donc doctrinal et intéressant.

Tous nos vœux pour la parfaite réussite de la « première Semaine sociale de la Suisse romande. »

Initiative féconde

C'était le 10 août 1909, dans le coquet pays de Gruyère, à Grandvillard. La Section cantonale fribourgeoise des Etudiants-Suisses tenait dans le charmant village sa réunion annuelle. Jusqu'ici on avait moins songé à en faire une réunion d'études qu'une partie de plaisir dans laquelle on intercalait un petit travail intéressant quelquefois, parfois sans portée pratique.

Ce fut encore de cette façon que se passa la réunion dont nous parlons ; mais cette fois-ci un des travaux au moins méritait une attention spéciale. Il s'agissait de traiter une question dont on s'occupe presque à chaque réunion dans nos sociétés actuelles

d'Etudiants-Suisses, à savoir de fixer les principes et le mode de réorganisation de la « Section cantonale ».

M. l'abbé André Savoy présenta un rapport très intéressant dont il faut parler un peu.

Il faut, disait le rapporteur, 1° donner à la Section un but plus précis, qui ait plus d'attrait pour les « actifs » et les unisse aux « honoraires ».

2° Afin que chacun ait son rôle, les honoraires doivent être des initiateurs, et les actifs sont un élément à former.

3° Il faut donc, non pas les séparer les uns des autres, mais les unir toujours davantage en leur proposant un but identique.

4° Pour choisir ce but, n'oublions pas de tenir compte des désirs de la jeunesse.

5° Or, quoi qu'on en dise, il est certain que la jeunesse a surtout pour idéal de vivre, d'étudier, d'apprendre à aimer et à répandre autour d'elle un catholicisme intégral dont une loi fondamentale est la nécessité du don de soi basée sur la charité fraternelle.

6° Au reste, vivre cet idéal est pour la jeunesse un devoir que Dieu lui impose, devoir dont il faut connaître les obligations multiples par l'étude des questions sociales.

7° La Section cantonale est le terrain le plus favorable pour cette étude et cette formation, car seule elle permet :

a) De travailler en collaboration avec nos membres honoraires des campagnes ;

b) D'atteindre tous les étudiants fribourgeois, même ceux qui sont dans des sections du dehors ;

c) De se mettre sur le terrain fribourgeois et à l'étude des conditions de notre pays ;

d) De ne pas surcharger nos programmes de collège et d'université et d'atteindre par réaction toute la société;

e) De fournir pour les vacances une occupation utile et agréable et cette union des actifs et des membres honoraires dans la paroisse, qui préparera leur collaboration pour l'action et assurera pour plus tard à chaque paroisse le concours de tous leurs ressortissants.

8° Cette réforme aura pour résultat, tout en rendant la vie à notre Section, d'unir jeunes et vieux, de former les jeunes et d'assurer par cette formation le recrutement du personnel des œuvres qui exigent, outre la bonne volonté, une préparation théorique et pratique.

Tel but, telle *organisation*, continuait le conférencier. Voulons-nous ce but, il faut nous organiser en conséquence. Cette organisation ne doit pas être seulement un *centre* auquel tout doit aboutir, mais surtout une *source* d'action et d'initiatives, un excitant au travail.

Parmi tous les modes de réorganisation, voici celui qui nous paraît le plus simple : il repose tout entier sur *l'enquête*. Que cela n'étonne personne : n'est-ce pas le besoin qui excite l'activité, et faire constater le besoin, n'est-ce pas pousser à l'action ? Mais il faut entendre le mot « enquête » dans un sens large, pouvant porter sur n'importe quel domaine.

Voici le projet :

Un « Groupe » de membres dont le but sera :

- I. 1° De choisir le sujet de l'enquête;
 - 2° De l'étudier ;
 - 3° De dresser un questionnaire détaillé sur la question et de l'envoyer à tous les membres ;
 - 4° De recevoir les réponses quelque temps avant la fête cantonale ;
 - 5° De dresser le rapport conformément aux réponses;
 - 6° De le présenter à la fête cantonale.
- II. De faire donner sur le même sujet une ou plusieurs

conférences théoriques afin de montrer l'idéal après la réalité.

II. De renseigner et de guider les jeunes gens et nos sections dans leurs études sociales.

Le projet prévoyait en outre des groupes facultatifs locaux dont le but serait l'enquête, l'action locale ou toute autre question d'intérêt social.

Les conclusions du rapport que nous venons de résumer furent adoptées par l'assemblée sans trop d'enthousiasme cependant; mais l'idée devait porter son fruit, et j'aurai le plaisir dans une prochaine causerie de faire connaître aux lecteurs de l'*Eveil* le résultat de la première enquête faite sur les *Œuvres de Jeunesse*.

Charles NOËL